



COMMUNIQUE

LES SYNDICATS PROFESSIONNELS DE LA POLICE MUNICIPALE CONTESTENT LES ZSP ET DEMANDENT A ETRE RECUS PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

PARIS, le 7 août 2012.

Le Syndicat de Défense des Policiers Municipaux (**SDPM**) et l'Union Nationale des Agents de Police Municipale (**UNAPM**) ont décidé d'unir leurs forces sous la bannière d'**ALLIANCE PROFESSIONNELLE POLICE MUNICIPALE**, afin de défendre les revendications de la majorité de la profession.

Alliance Professionnelle Police Municipale, dénonce les modalités d'application des Zones de Sécurité Prioritaires qui relèguent la Police Municipale dans la « *cellule de coordination* » qui incluent des partenaires tels que l'éducation, les services sociaux divers, alors que la « *cellule opérationnelle* » regroupent l'ensemble des autres services de police et de sécurité publique.

De fait, la police municipale est destituée de son rôle sécuritaire et elle n'aura plus à se coordonner avec les forces de police et de gendarmerie nationales, mais avec des organismes à vocation uniquement préventive et sociale. Il faut noter également, que l'état récupère la sécurité publique alors que l'institution locale n'aura plus à assumer ce domaine.

Cette répartition des rôles n'est pas conforme à l'esprit de la Loi qui veut que les Maires soient responsables de la surveillance du bon ordre, de la prévention, de la tranquillité et de la sécurité publiques, aux côtés de l'Etat. Par ailleurs, cela constitue une erreur fondamentale puisque les policiers municipaux fournissent un travail non négligeable en matière de sécurité publique. Au lieu de s'acheminer dans cette voie, il vaut mieux développer la Police Municipale, qui constitue un vivier que partiellement exploité.

L' **Alliance Professionnelle Police Municipale** dénonce également le fait que ces mesures ont été prises, une fois encore, sans concertation avec les réels représentants des policiers municipaux que sont les syndicats professionnels.

Pour développer la Police Municipale, dans l'intérêt public, il est nécessaire d'accéder aux revendications de la profession :

- armement à feu généralisé et moyens de protection obligatoires,
- école nationale de police territoriale, avec au moins 2 centres d'instruction,

Le corollaire est le volet social, attendu par les Policiers Municipaux depuis plus de 20 ans :

- Indemnité spéciale de fonction obligatoire au taux maximum et prise en compte de la calcul de la retraite,
- Revalorisation générale des grilles indiciaires des catégories C et B,
- Bonification du 1/5^{ème},

Il est nécessaire enfin de réformer le dialogue social en créant des commissions administratives paritaires de la police municipale basées sur des élections professionnelles internes afin que les policiers municipaux soient représentés par des interlocuteurs légitimes.

Les syndicats composant **ALLIANCE PROFESSIONNELLE POLICE MUNICIPALE**, demandent à être reçus par M. le Ministre de l'Intérieur et qu'ils soient associés au dialogue social et professionnel.

Michel LECQUIO
Président de l'UNAPM

contact@unapm.org

04.94.09.02.53

Cédric MICHEL
Président du SDPM

president@sdpm.net

06.22.71.42.45